



Le CERIB au service de la sécurité de l'homme

Dans une profession de PMI, l'Industrie du Béton, où les accidents du travail sont encore trop nombreux, le CERIB mène une action lourde pour la sécurité

200 animateurs Prévention-Sécurité

Après des actions de sensibilisation menées par le Centre d'Études et de Recherche de l'Industrie du Béton dans toutes les régions, 200 usines ont décidé, en 2001, de se doter chacune d'un animateur Prévention-Sécurité. Ces collaborateurs ont participé à des actions de formation-action mises en place dans chaque région. Le futur animateur Prévention-Sécurité a acquis les informations pour améliorer la situation sécurité dans son usine. Identifier les risques, connaître des remèdes types, proposer des mesures concrètes et adaptées, savoir les appliquer, tels sont les enseignements pratiques de ce plan d'action.

Un contenu pratique

Tout au long de leur formation, les animateurs ont réalisé un ensemble de travaux visant à améliorer la sécurité et à mettre en place une organisation de la prévention des risques dans leur établissement :

- fiches et consignes pour les postes de travail,
- document d'accueil des nouveaux arrivants afin de les informer et de les former à la sécurité de leurs postes de travail,
- animation de réunions et de séances de sensibilisation sur la sécurité pour la maîtrise et les opérateurs.

Ces travaux ont commencé à modifier les lieux de travail, et surtout entraîné une prise de conscience à tous les niveaux de l'apport de la sécurité, c'est là le plus important. Si chacun, à son niveau, pense sécurité pour ses collègues et pour lui-même quotidiennement, alors une grande partie du chemin qui nous conduit vers notre objectif de sécurité qui sera sûrement atteint.

Cette formation-action de 200 animateurs Prévention-Sécurité était sanctionnée dans le cadre d'un dispositif de validation des acquis par une attestation de

capacité.

Des objectifs ambitieux

L'objectif de l'action était une réduction de 30% des accidents en 5 ans. Résultat encourageant au bout de la première année : une réduction de 12% des accidents.

Une nouvelle promotion de 60 animateurs a été lancée en 2002. Elle sera suivie par une action adaptée aux TPE (Très Petites Entreprises).

Un ensemble cohérent

D'autres actions sont engagées ces derniers mois : une publication spécifique, une convention APPB (Action Participative Par Branche) avec la CNAM et plusieurs CRAM, des réunions et séminaires de sensibilisation pour les chefs d'entreprises, ... tout cela en concertation étroite avec l'organisation professionnelle du secteur.